

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 17 avril 2026, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Paiement des frais de chauffage et d'électricité pour le 1582, rue Turcotte appartenant à L'œuvre des Loisirs de St-Bernard;
- mandat à Élévation Structure Inc. pour l'installation d'un pavillon en bois massif;
- mandat à Entreprise Gasden Inc. pour l'installation de deux nouveaux réservoirs de carburant;
- mandat à Labrecque Électricien pour l'alimentation du système de gestion Sapphire, des pompes et du lampadaire dans le cadre de l'installation de deux nouveaux réservoirs de carburant.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter les sujets suivants à la présente séance :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 383-2026 décrétant des travaux d'installation et de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc et des travaux connexes comportant une dépense et un emprunt de 2 277 160 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans;
- adoption du projet de règlement no. 383-2026 décrétant des travaux d'installation et de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc et des travaux connexes comportant une dépense et un emprunt de 2 277 160 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans;
- mandat à Béton Provincial pour la fourniture de 33 blocs de béton de type Grani-bloc;
- mandat à Béton Miroc pour la fourniture de 279 blocs de béton embouvetés;
- mandat à Les Entreprises KGL Inc. pour le transport de blocs de béton.

70-04-2026

**PAIEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ POUR LE 1582, RUE TURCOTTE APPARTENANT À L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD :**

Il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le paiement des factures par la Municipalité, des frais de chauffage et d'électricité pour le 1582, rue Turcotte appartenant à L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard.

71-04-2026

**MANDAT À ÉLÉVATION STRUCTURE INC. POUR L'INSTALLATION D'UN PAVILLON EN BOIS MASSIF :**

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièr ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard » prévoit entre autres la fabrication et l'installation d'un pavillon en bois massif, qui sera aménagé près du presbytère et de l'église, deux immeubles classés patrimoniaux;

Considérant que par l'entreprise mandatée par résolution no. 56-03-2026 pour la conception et la fabrication du pavillon en bois massif n'en fait pas l'installation;

Considérant que l'entreprise Élévation Structure Inc. est spécialisée dans ce genre de projet et a déposé une offre de services;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

En conséquence, il est proposé M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate l'entreprise Élévation Structure Inc. pour l'installation d'un pavillon en bois massif, au coût de 19 490 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue en date du 29 mars 2026.

72-04-2026

**MANDAT À ENTREPRISE GASDEN INC. POUR L'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX RÉSERVOIRS DE CARBURANT :**

Considérant que la Municipalité doit procéder au remplacement de ses réservoirs à essence et diesel, situé au garage municipal;

Considérant que l'Entreprise Gasden Inc. est spécialisée et autorisée à installer les deux nouveaux réservoirs conformément au règlement RBQ et a déposé une offre de services;

En conséquence, il est proposé Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate l'Entreprise Gasden Inc. pour l'installation des deux nouveaux réservoirs conformément au règlement RBQ et la fourniture des pièces requises, au garage municipal, au coût de 11 545 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue en date du 5 novembre 2025.

73-04-2026

**MANDAT À LABRECQUE ÉLECTRICIEN POUR L'ALIMENTATION DU SYSTÈME DE GESTION SAPHIRE, DES POMPES ET DU LAMPADAIRE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX RÉSERVOIRS DE CARBURANT :**

Considérant que la Municipalité doit procéder au remplacement de ses réservoirs à essence et diesel, situé au garage municipal, en plus d'installer le système de gestion Saphire et un lampadaire;

Considérant que l'entreprise Labrecque Électricien a déposé une offre de services pour réaliser les travaux d'électricité requis;

En conséquence, il est proposé M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate l'entreprise Labrecque Électricien pour réaliser les travaux d'électricité en vue de l'installation des deux nouveaux réservoirs de carburant, le système de gestion Saphire et un lampadaire au garage municipal, au coût de 5 235 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. 1621 reçue en date du 24 février 2026.

74-04-2026

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 383--2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIXS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 277 160 \$ REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ (25) ANS :**

Avis de motion est donné par Mme Anne-Marie Couture, conseillère, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 383-2026 décrétant des travaux d'installation et de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc et des travaux connexes comportant une dépense et un emprunt de 2 277 160 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans. Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante.

75-04-2026

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 383-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIXS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 277 160 \$ REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ (25) ANS :**

Attendu qu'il est d'intérêt public de procéder à l'aménagement d'un nouveau puits (P6) afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et pour permettre le développement futur de la Municipalité;

Attendu que les vérifications ont été effectuées au niveau hydrogéologique pour s'assurer que le nouveau puits P6 répondra aux besoins actuels et futurs de la Municipalité, lequel puits sera aménagé sur le lot no. 6 363 251 appartenant déjà à la Municipalité;

Attendu que la Municipalité entamera sous peu une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre l'exploitation de ce puits étant bien entendu que les travaux décrétés par le présent règlement ne pourront

débuter avant l'obtention de l'autorisation requise de la CPTAQ et de celle du ministère de l'Environnement;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le no. 383-2026 décrétant des travaux d'installation et de raccordement d'un nouveau puits P6 au réseau d'aqueduc et des travaux connexes comportant une dépense et un emprunt de 2 277 160 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 17 avril 2026, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

76-04-2026

**MANDAT À BÉTON PROVINCIAL POUR LA FOURNITURE DE 33 BLOCS DE BÉTON DE TYPE GRANI-BLOC :**

Considérant que la Municipalité doit aménager des blocs de béton de type Grani-bloc, afin de protéger les nouveaux réservoirs à essence et diesel, situés au garage municipal;

Considérant que l'entreprise Béton Provincial a déposé une offre de services pour la fourniture de 33 blocs de type Grani-bloc;

5	GB224D / GRANI-BLOC DROIT	135.00 \$	675.00 \$
5	GB224G / GRANI-BLOC COIN GAUCHE	135.00 \$	675.00 \$
21	GB224C / GRANI-BLOC CENTRE	135.00 \$	2 835.00 \$
1	GB222D / DEMI GRANI-BLOC DROITE	115.00 \$	115.00 \$
1	GB222G / DEMI GRANI-BLOC GAUCHE	115.00 \$	115.00 \$

En conséquence, il est proposé Mme Émilie Côté et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate l'entreprise Béton Provincial pour la fourniture de 33 blocs de type Grani-bloc en vue de l'installation des deux nouveaux réservoirs de carburant au garage municipal, au coût de 4 415 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue en date du 15 avril 2026.

77-04-2026

**MANDAT À BÉTON MIROC POUR LA FOURNITURE DE 279 BLOCS DE BÉTON EMBOUVETÉS :**

Considérant que la Municipalité a demandé des propositions pour la fourniture de blocs de béton embouvetés;

Type bloc	Quantité	Coût unitaire Béton Miroc	Coût unitaire Groupe Bellemare	Coût unitaire Groupe Rochette
Embouveté plat 2x2x4	53	50.00 \$	64.00 \$	85.00 \$
Embouveté 2x2x4	198	50.00 \$	64.00 \$	85.00 \$
Embouveté 2x2x2	28	40.00 \$	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>279</b>			

Considérant que l'entreprise Béton Miroc a déposé une offre de services pour la fourniture de 279 blocs de béton embouvetés;

En conséquence, il est proposé M. Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate l'entreprise Béton Miroc pour la fourniture de 279 blocs de béton embouvetés, au coût de 13 670 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. 260421.

78-04-2026

#### **MANDAT À LES ENTREPRISES KGL INC. POUR LE TRANSPORT DE BLOCS DE BÉTON :**

Considérant que la Municipalité a demandé des propositions pour le transport des blocs de béton entre le garage municipal et Saint-Lambert ainsi qu'à Lévis;

Considérant qu'il faut prendre en compte la capacité de charge des camions dans le calcul pour établir le nombre de transports requis;

Considérant les soumissions suivantes :

Transporteur	Nb voyages estimés selon poids/camion	Nb hr/voy	Taux/h	Taux/voy	Total
Entreprises KGL Inc. (Saint-Lambert)	13	4	150.00 \$	n/a	7 800.00 \$
Entreprises KGL Inc. (Lévis)	2	4	150.00 \$	n/a	1 200.00 \$
JPL (Saint-Lambert)	22	4	130.00 \$	n/a	11 440.00 \$
JPL (Lévis)	3	4	130.00 \$	n/a	1 560.00 \$
Transport SP (Saint-Lambert)	13	n/a	n/a	1 000.00 \$	13 000.00 \$
Transport SP (Lévis)	2	n/a	n/a	1 000.00 \$	2 000.00 \$
Gagné et Fils	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

En conséquence, il est proposé M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate Les Entreprises KGL Inc. pour le transport de blocs de béton entre le garage municipal et Saint-Lambert ainsi qu'à Lévis, au taux horaire de 150.00 \$ plus les taxes applicables, payable selon les heures réellement effectuées, le tout selon la soumission en date du 14 avril 2026.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière